

PROJECT: Waspshooyan Childcare Center (F1) – Oujé-Bougoumou
F.N.: 18-6834

ADDENDUM: No. 1 in architecture

DATE: April 17, 2019

MEMORANDUM

This addendum forms part of the contract documents and shall be incorporated integrally therewith. Where provisions of the following information differ from those of previously issued documents, this addendum shall prevail.

OBJECTIVE

This addendum is issued for the purpose of clarifying the intent of the contract documents for making necessary corrections, deletions and/or additions to the documents on all items of discrepancy raised up to the time of the issuance of this addendum.

Bidders must take note of the following details for the preparation of their bid.

SPECIFICATIONS

1. Add Section 00 21 16 – Cautionnement de soumission to the specifications documents.

PLANS

1. Page 2.0 :

- 1.1. The contractor needs to provide and follow the recommendations of the contractor's engineer for type and thickness of asphalt (included in the bid). The written recommendation will be asked before the works. No extra amount will be approved if this verification is not submitted.
- 1.2. The streets are asphalted and they have no existing concrete border in the front of the building.
- 1.3. The works on note 1 is applicable for all sand finish.
- 1.4. See page 2.0 of plans for more details about the concrete border.

2. Page 7.0 :

- 2.1. Install mouldings around windows and foresee only 1 color to paint the gypsum board around the windows (see plans page 7.0 in the appendix for details).

2.2. Modification of membranes sealing (see plans in the appendix).

2.3. Change the laminated plywood window shelf by Russian plywood with chamfered edges and stain on site.

Nathalie Pineault, architect

c.c. To all bidders
Owner



.1 La _____
(Nom de la compagnie d'assurance)

dont le bureau principal, dans la province de Québec ou dans une province ou territoire visé par un accord intergouvernemental, est situé à

(adresse)

ici représenté par _____
(nom et titre)

dûment autorisé, ci-après appelée la **CAUTION**, après avoir pris connaissance de la soumission devant être présentée à :

(nom du propriétaire)

ci-après le **PROPRIÉTAIRE** par

(nom du soumissionnaire)

dont le bureau, dans la province de Québec ou dans une province ou territoire visé par un accord intergouvernemental, est situé à

(adresse du soumissionnaire)

ici représenté par _____

dûment autorisé, ci-après appelé l'**ENTREPRENEUR**, pour

se porte caution dudit entrepreneur, envers le propriétaire, aux conditions suivantes :

La caution, au cas de défaut du soumissionnaire de signer un contrat conforme à sa soumission ou de son défaut de fournir les garanties requises dans les 15 jours de la date d'acceptation s'oblige à payer au propriétaire une somme d'argent représentant la différence entre le montant de la

soumission qui a été accepté par le propriétaire et celui du contrat subséquemment octroyé, sa responsabilité étant limitée à: _____

_____ dollars

(_____ \$).

- .2 L'entrepreneur dont la soumission a été acceptée devra être avisé de l'acceptation de sa soumission dans les 45 jours qui suivent la date limite de l'entrée des soumissions, autrement la présente obligation est nulle et de nul effet.
- .3 Toute procédure judiciaire basée sur le présent cautionnement doit être intentée dans les 12 mois de la date des présentes et doit être intentée dans le district judiciaire du siège social du propriétaire.
- .4 La caution renonce au bénéfice de discussion.
- .5 L'entrepreneur intervient aux présentes pour y consentir et à défaut par lui de ce faire, la présente obligation est nulle et de nul effet.

En foi de quoi, la caution et l'entrepreneur, par leurs représentants dûment autorisés, ont signé les présentes à

_____, le _____ jour de _____ 20 ____

(témoin)

(la caution)

(témoin)

(l'entrepreneur)

*** FIN DE SECTION ***